



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 avril 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux violations du droit international humanitaire commises au Yémen par les milices houthistes et les forces fidèles à l'ancien Président Ali Abdallah Saleh.

Ces deux dernières semaines, les milices houthistes et les forces fidèles à l'ancien Président Saleh ont, à maintes reprises, perpétré des violations des droits de l'homme dans tout le pays. Étant donné que ces forces continuent de bombarder sans discrimination la ville d'Aden, la situation a atteint un point critique, avec de graves pénuries d'eau, de nourriture et de fournitures médicales. Voici quelques exemples de violations qu'elles ont commises au cours des quinze derniers jours :

- Rien qu'au cours des dernières 24 heures, 193 personnes ont été tuées et plus de 1 000 autres blessées à Aden dans des bombardements que les milices houthistes et les forces fidèles à l'ancien Président Saleh ont fait subir à cette ville;
- La ville de Dali a été bombardée par les houthistes et la trente-troisième Brigade des forces armées fidèles au Président Saleh;
- Une ambulance transportant des civils blessés dans le quartier du Cratère à Aden a été attaquée par des milices houthistes et tous les occupants du véhicule ont été tués;
- Un recours excessif à la violence contre des manifestants pacifiques a été observé à Sanaa, avec des disparitions, des arrestations et des tortures;
- Plusieurs manifestants ont péri sous la torture, le cas le plus connu étant celui de Saleh Albachry qui a été retrouvé carbonisé sur le bord de la route, à Sanaa;
- 8 personnes ont été tuées par balle et 45 autres blessées par des forces de sécurité à Taiz, le 24 mars, au cours d'un défilé pacifique de protestation contre la présence de milices houthistes dans la ville;
- Des batteries antiaériennes ont été placées sur les toits d'habitations dans des quartiers résidentiels, causant la mort de civils;
- 122 membres du Parti El-Islah ont été enlevés le samedi 4 avril 2015;
- Les groupes électrogènes de la ville d'Aden ont été bombardés;



- Des techniciens ont été expulsés de la station de traitement des eaux d'Aden, ce qui a entraîné des pénuries massives;
- Des usines appartenant au groupe Hayel Saïd Anaam à Hodeïda et Lahj ont été bombardées par les forces fidèles à l'ancien Président Saleh à titre de représailles pour la non-coopération du groupe à leurs opérations militaires dirigées contre Aden.

Ces actes constituent des violations flagrantes du droit international et une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité du Yémen, ainsi que pour sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Ils créent également des conditions propices au renforcement d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique. Les houthistes se sont obstinés à agir de façon unilatérale et à recourir à la violence, à maintes reprises, pour atteindre leurs objectifs politiques. Ils ont violé les résolutions du Conseil de sécurité, compromis la transition politique engagée au Yémen dans le cadre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre et sur la base des résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive, et ils ont refusé de participer à un dialogue pour le règlement de la crise.

Face à ces actes commis par les Houthistes et les forces fidèles à Ali Abdallah Saleh, le Président de la République du Yémen, Abd Rabo Mansour Hadi, a demandé au Conseil de coopération des États arabes du Golfe et à la Ligue des États arabes de fournir immédiatement un appui en recourant à tous les moyens et à toutes les mesures qui s'imposent, y compris une intervention militaire, en vue de protéger le Yémen et son peuple. Le Conseil de sécurité en a été informé (lettre du Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 24 mars 2015).

En conséquence, depuis le 26 mars 2015, l'objectif de la coalition qui a été constituée pour donner suite à cette demande consiste à protéger les populations du Yémen de la violence qu'exercent à leur encontre les Houthistes et les forces fidèles à Saleh et à soutenir le Président et le Gouvernement légitimes du Yémen, en agissant dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays.

Je tiens à souligner, dans la conduite de leurs opérations au Yémen, que les forces de la coalition agissent en coordination avec le Gouvernement yéménite et respectent les normes du droit international, notamment la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, les dispositions du droit international humanitaire et celles du droit international des droits de l'homme. En particulier, la coalition prend toutes les mesures voulues pour prévenir des dommages collatéraux malencontreux au sein des populations et des infrastructures civiles, en assurant simultanément une protection contre les massacres de civils et les bombardements aveugles de villes yéménites perpétrés par les miliciens houthistes criminels et leurs forces alliées et par les partisans de l'ancien Président Saleh, qui sont considérés comme des hors-la-loi en vertu de la Constitution du Yémen et du droit international.

La coalition agit en concertation avec le Gouvernement yéménite pour faciliter l'évacuation des ressortissants et des civils étrangers, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire vers les lieux où elle doit être distribuée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Khaled Hussein Mohamed **Alyemany**
